

Règlement des activités aquatiques

Types d'activités proposées :

- **Aquatraining** : mercredi de 18h45 à 19h30
L'aquatraining se déroule en petite, moyenne ou grande profondeur. (Durée: 45 min)
Cette activité est accessible uniquement aux personnes sachant nager 50 mètres et plus.
- **Aquagym** : jeudi de 11h05 à 11h50
L'aquagym se déroule en petite, moyenne ou grande profondeur. (Durée: 45 min)

Conditions de pratique :

- L'inscription est ouverte aux personnes âgées de plus de 18 ans. Chaque créneau peut accueillir un maximum de 25 participants.
- L'inscription se fait à l'année du jeudi 5 septembre au 26 juin inclus, ou par période :
 - Période 1 : le jeudi du 5/09/24 au 28/11/24 (aquagym), le mercredi du 11/09/24 au 4/12/24 (aquatraining).
 - Période 2 : le jeudi du 5/12/24 au 6/03/25 (aquagym), le mercredi du 11/11/24 au 11/03/25 (aquatraining).
 - Période 3 : le jeudi du 13/03/25 au 26/06/25 (aquagym), le mercredi du 26/03/25 au 25/06/25 (aquatraining).
- La participation financière forfaitaire, votée en délibération par Cœur d'Essonne Agglomération, ouvre droit uniquement à un seul créneau horaire déterminé à l'inscription de l'activité.
- Tarif Agglo : 47,70 € par trimestre ou 145,60 € par an dès l'inscription. Le tarif Agglo est applicable sur présentation d'un justificatif récent de domicile, d'étude ou de travail dans l'Agglomération.
- Tarif hors Agglo : 59€ par trimestre ou 177,10 € par an (à régler dès l'inscription).
- Seules les personnes à jour de cotisation et munies de leur carte « activité adulte » auront accès aux tripodes aux heures prévues.
- L'accès à l'activité n'est possible, qu'en présence de la carte activité.
- L'accès aux vestiaires est soumis à l'autorisation du personnel d'accueil et aux bassins après confirmation des éducateurs des différentes activités.
- Aucun changement de groupe n'est possible en cours de période sauf cas particulier à étudier individuellement.
- Pas de séances les jours fériés, lors des vacances scolaires, des vidanges semestrielles obligatoires.
- En cas d'incident technique ou d'absence d'un éducateur, les séances sont annulées.
- En cas d'annulation, une solution de report vous sera proposée en fonction des disponibilités.
- Dans la mesure du possible nous vous préviendrons des éventuelles annulations.
- L'annulation d'une séance n'ouvre droit à aucune mesure compensatoire financière.
- L'inscription aux activités ne permet pas d'accéder au bassin après la séance.
- Pour votre confort et votre sécurité, vous êtes invité(e) à prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement ainsi que du Plan d'Organisation des Secours et de Surveillance.
- **Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la natation ou de la gymnastique aquatique de moins de 3 mois est obligatoire à l'inscription.**

Nom et prénom :

accepte le règlement ci-dessus, certifie être couvert(e) par une assurance responsabilité civile et autorise l'équipe d'encadrement à me faire transporter dans l'établissement hospitalier le plus proche en cas d'accident.

à :

le :

Signature avec la mention « Lu et approuvé »